

# STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE L'EAU

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

« De l'eau, pour tous, durablement et préservée »

La Côte-d'Or, territoire d'une superficie de 8 700 km<sup>2</sup>, est un département diversifié qui dispose d'importantes surfaces naturelles et d'une occupation du sol assez peu urbanisée (2,8 % de la surface) :

- 5 000 km de cours d'eau (dont 3 000 km de rivière),
- 300 km de canaux ou voies navigables,
- 3 045 km<sup>2</sup> d'espaces boisés (35 % de la surface),
- 5 046 km<sup>2</sup> de surface agricole (58 % de la surface),
- moins de 1 % de zones humides.

Le département a la particularité hydrographique d'être à la limite de trois grands bassins : la Loire, le Rhône et la Seine dont le point triple se situe sur la Commune de Meilly-sur-Rouvres. Le territoire est alimenté par de nombreux ruisseaux de tête de bassin et cette position lui confère une place stratégique, complexe et vulnérable.

Le contexte hydrogéologique du département est également très hétérogène : les parties s'étalant du nord du département aux reliefs constitutifs de la Côte et de l'Arrière Côte reposent sur un socle calcaire karstique largement pourvu de failles qui sont à l'origine de nombreuses pertes et résurgences de cours d'eau, rendant la ressource difficilement accessible. Au sud-ouest, la Côte-d'Or repose sur un socle granitique imperméable qui est à l'origine de la formation d'un chevelu d'écoulements dense mais qui ne permet pas la formation d'aquifère capable de retenir l'eau. Enfin le sud-est du département correspond au fossé d'effondrement Bressan. Il se compose de matériaux de remplissage d'âge quaternaire et d'alluvions déposées par les principaux cours d'eau (Tille, Ouche, Vouge, Dheune, Saône).

Ces formations aquifères superficielles, bien que relativement productives, sont soumises à une pression anthropique forte (population, irrigation, ...).

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a historiquement conduit une politique d'intervention forte dans le domaine de l'eau, tant en appui technique et financier, qu'en maîtrise d'ouvrage propre.

L'émergence de vulnérabilités, de plus en plus prégnantes, des ressources en eau du territoire Côte-d'Or, a conduit le Département à élaborer une nouvelle politique départementale, déclinaison opérationnelle de la Stratégie Départementale d'Adaptation au Changement Climatique (SDACC) votée en juin 2018. Cette nouvelle politique s'est concrétisée par l'adoption d'une Stratégie Départementale de l'Eau (SDE) lors de la réunion de l'Assemblée Départementale du 25 novembre 2019, amendée au cours de celle du 7 février 2022. La SDE propose trois orientations :

- **Orientation 1 – Garantir un accès pérenne à l'eau pour tous,**
- **Orientation 2 – Préserver la qualité des milieux,**
- **Orientation 3 – Partager la connaissance pour agir efficacement.**

En déclinaison de la SDE, un nouveau Plan « Côte-d'Or Eau 2050 » a été adopté lors de la réunion de l'Assemblée Départementale du 26 juin 2023.

Ce nouveau plan a comme ambition d'apporter des solutions opérationnelles aux territoires souffrant du manque d'eau et de limiter les conflits d'usage dans un objectif d'adaptation aux changements climatiques à un horizon de trente ans. Il se veut être un outil d'accompagnement et d'orientation précieux pour l'ensemble des acteurs (collectivités, syndicat de rivières, services de l'État, agriculteurs, entreprises, etc.) pour continuer à garantir un accès pérenne à l'eau pour tous.

Le Plan « Côte-d'Or Eau 2050 » traite à la fois du petit cycle mais également le grand cycle de l'eau et propose vingt-et-une fiches actions organisées selon cinq axes stratégiques :

- **Axe 1 : favoriser une gestion équilibrée de l'eau et des milieux,**
- **Axe 2 : soutenir les territoires dans leur résilience face au changement climatique,**
- **Axe 3 : améliorer et partager la connaissance,**
- **Axe 4 : promouvoir une plus grande sobriété des usages de l'eau,**
- **Axe 5 : accompagner les politiques de gouvernance de l'eau.**

Au travers de cette charte, la collectivité signataire s'engage à inscrire ses actions dans le cadre de la Stratégie Départementale de l'Eau et du Plan « Côte-d'Or Eau 2050 », pour bénéficier des concours financiers et des accompagnements du Conseil Départemental de Côte-d'Or.

La Collectivité signataire

Le Président du Conseil Départemental  
de la Côte-d'Or